

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 15 décembre 2014.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents : Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 17 novembre 2014.
Le Conseil prend acte des décisions prises par le Président, y compris celles prises en matière de marchés.

TABLEAU DES DECISIONS	
Du 17 novembre 2014 au 1 ^{er} décembre 2014	
N°	Décisions diverses
D2014-14	Désignation de Maître Michèle BENSOUSSAN de la SCP Me Michel BENSOUSSAN-COHEN et Me Claire GUY pour représenter la communauté de communes devant la Cour d'Appel de Montpellier dans le contentieux de l'expropriation relatif à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté La Croix à Gignac qui l'oppose à la SCI VERDEILLE.
D2014-15	Désignation de Maître Michèle BENSOUSSAN de la SCP Me Michel BENSOUSSAN-COHEN et Me Claire GUY pour représenter la communauté de communes devant la Cour d'Appel de Montpellier dans le contentieux de l'expropriation relatif à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté La Croix à Gignac qui l'oppose à Monsieur Elie Marc MEISSEL et Madame Simone Lucienne MEISSEL née GAVAULT.
D2014-16	Atelier sud de l'hôtel d'entreprises de Camalcé - Mise à disposition à Ariac - Le Petit Monde

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE 2014 SUPERIEURS A 15 000€ HT

N°	Objet	Prestataires (CP)	Montants HT	Montants TTC	Date
2014-294	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèques pour une ré-informatisation du Réseau intercommunal des bibliothèques	AFI (77260)	25 660,00	28 712,00	nov-14

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 15 000€ HT (art.28 Code Marchés Publics)

Date	N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC
30/09/2014	BC14-1150	Etude réflexion prospective Céramique St Jean de Fos	Loul Combre	6 000,00 €	7 200,00 €
20/10/2014	BC14-1290	Gazole	Ramond et Cie	9 799,00 €	11 748,00 €

Rapport 1.2 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et de créer les emplois suivants :

Filière culturelle :

1 poste d'Assistant de l'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière médico-sociale :

2 postes d'Educateur de jeunes enfants à temps complet

1 poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet 22/35

Filière animation :

1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 27/35

1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 33/35

Filière sportive :

1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- de modifier ainsi le tableau des effectifs :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Attaché	1	30/35	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	5	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	8	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	15	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	19	35 h	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 [°] classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	35 h	

Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	9/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	17/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	6.5/20	
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Infirmière	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX
Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	7	35 h	

Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	22/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	33	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	7	30/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	27	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	25	
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	1	35	ETAPS

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 1.3 : Contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault - Contrat et programmation 2014.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de programmation 2014 du contrat de territoire de la Vallée de l'Hérault ;
- d'approuver la participation du Département à hauteur de 645 264 € pour le contrat 2014, sur un montant global de dépenses de 2 007 620 € ;
- d'autoriser le Président à signer la programmation 2014 et tous les documents relatifs à ce dossier.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Admission en non valeur - Produits irrécouvrables du service Développement Economique années 2007-2010

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés dont le montant s'élève à 10 045.27€ :

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TITRE</u>	<u>MOTIF DU TITRE</u>	<u>MOTIF DE L'ADMISSION EN</u>	<u>TIERS</u>
				<u>NON VALEUR</u>	
2010	1 092,00 €	166	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	137,42 €	110	REMB.GAZ	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	109	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 229,00 €	283	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	198	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	137,42 €	86	REMB.GAZ	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	85	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	137,43 €	59	REMB.GAZ	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	58	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	37	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2010	1 092,00 €	138	LOYER	LIQUIDATION	LGDB DISTRIBUTION
2007	150,00 €	85	FOIRE EXPO	LIQUIDATION	TOUT BAT 34
2010	280,00 €	274	FOIRE EXPO	LIQUIDATION	CBBN
2010	330,00 €	275	FOIRE EXPO	LIQUIDATION	France GEOTHERMIE
TOTAL	10 045,27 €				

- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante » ouvert au titre du budget de l'exercice 2014.

Rapport 2.2 : Budget principal 2014 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 d'un montant de 85 100€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 102 715€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2014, telle que proposée ci –dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)		-85 100€
65-6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » - ADM (dépenses)		+10 100€
67-673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » - ADM (dépenses)		+75 000€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
1032-2031 « Etude retombées économiques et de gestion » - OGS (dépenses)		400€
1032-1641 « Emprunts » - OGS (recettes)		400€
041-2031 « Etudes » - ADM (dépenses)		30 000€
041-2312 « Terrains » - ADM (recettes)		30 000€
4581-458127 « MOD Continuité piétonne St Guiraud » - AE (dépenses)		300€
4582-458227 « MOD Continuité piétonne St Guiraud » - AE (recettes)		300€
4581-458133 « MOD Anciens espaces ferroviaires Campagnan » - AE (dépenses)		15€
4582-458233 « MOD Anciens espaces ferroviaires Campagnan » - AE (recettes)		15€
4581-458135 « MOD Le Pigeonnier Le Pouget » - ENV (dépenses)		35 000€
4582-458235 « MOD Le Pigeonnier Le Pouget » - ENV (recettes)		35 000€
4581-458139 « Invt sous mandat Révision PLH » - HAB (dépenses)		37 000€
4582-458239 « Invt sous mandat Révision PLH » - HAB (recettes)		37 000€

Rapport 2.3 : Budget annexe ZAE la Tour Montarnaud 2014 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 d'un montant de 4 800 000€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2014 « ZAE La Tour à Montarnaud », telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16-1641 « Emprunts » (Dépenses) – DE		4 800 000,00€
16-1641 « Emprunts » (Recettes) – DE		4 800 000,00€

Rapport 2.4 : Budget annexe ZAC la Croix Gignac 2014 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 d'un montant de 95 000€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2014 « ZAC La Croix Gignac », telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
27-275 « Dépôts et cautionnements versés » (Dépenses) – DE		95 000,00€
16-1641 « Emprunts » (Recettes) – DE		95 000,00€

Rapport 2.5 : Création d'un budget annexe 2015 - Création du budget annexe Ordures Ménagères (OM) à partir du 1er janvier 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la création à partir du 1er janvier 2015 d'un budget annexe pour le service Ordures Ménagères qui sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Rapport 2.6 : Budget primitif 2015 - Débat d'orientation budgétaire 2015 (DOB).

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 préalable au vote du budget primitif 2015.

Environnement

Rapport 3.1 : Site d'importance communautaire Montagne de la Moure Cause d'Aumelas FR 9101393 - Animation du document d'objectifs Natura 2000 - Choix de la structure animatrice - Demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le rôle d'animateur de site Natura 2000 Montagne de la Moure cause d'Aumelas de la Communauté de communes
- d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous :

**Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

**Plan de financement
Animation du document d'objectifs Natura 2000 Montagne de la Moure Causse d'Aumelas
Janvier à mai 2015**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Dépenses de fonctionnement	7 115,40 €	100%	FEADER	2 846,16 €	40%
			ETAT	2 846,16 €	40%
			PART CCVII	1 423,08 €	20%
TOTAL TTC	7 115,40 €	100%	TOTAL TTC	7 115,40 €	100%

**Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

**Plan de financement
Animation du document d'objectifs Natura 2000 Montagne de la Moure Causse d'Aumelas
Juin à décembre 2015**

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Dépenses de fonctionnement	14 636,23 €	100%	FEADER	5 854,49 €	40%
			ETAT	5 854,49 €	40%
			PART CCVH	2 927,25 €	20%
TOTAL TTC	14 636,23 €	100%	TOTAL TTC	14 636,23 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat et l'Europe et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement par opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, le cas échéant, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'animation du site et à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.2 : Animation de la réflexion prospective dans le cadre des SAGE et du transfert de la compétence GEMAPI - Plan de financement 2014-2015

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- d'approuver le projet de plan de financement proposé ci-dessous :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
Chargée de mission réflexion prospective dans le cadre des SAGE et GEMAPI					
ANNEES 2014 & 2015					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Poste chargée de mission ressource en eau (2 ans : 2014/2015)	96 840,00 €	100%	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	48 420,00 €	50%
			PART FINANCEURS	48 420,00 €	50%
			PART CCVH	48 420,00 €	50%
TOTAL HT	96 840,00 €	100%	TOTAL HT	96 840,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de financement, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans bouleversement substantiel, le plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.3 : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Règlement de service.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'actualiser le règlement du service public d'assainissement non collectif,

- d'approuver le contenu du nouveau règlement annexé à la présente délibération.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Aménagement de sites de pratique dédiés aux activités de pleine nature - Convention d'autorisation de passage.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le contenu de la convention bipartite type d'autorisation de passage, à conclure à titre gratuit pour une durée de 10 ans, renouvelable tacitement, et définissant les engagements respectifs de chacune des parties ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention annexée à la présente délibération, y compris ses éventuels avenants.

Rapport 4.2 : Création de 6 logements sociaux au Pouget - Octroi d'une subvention d'équilibre à FDI Habitat

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi à FDI Habitat d'une subvention d'équilibre d'un montant de 80 000 € en vue de la réhabilitation de la maison cadastrée C998 et située sur la place du Griffon au Pouget ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement du fonds de concours.

Rapport 4.3 : Construction d'un équipement multi-accueil intercommunal sur la commune de Montarnaud -
Financement de l'opération

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement proposé ci-dessous :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel Construction d'un multi accueil et d'un espace Relais Assistant Maternel sur la commune de Montarnaud					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Prestations intellectuelles et frais divers : maîtrise d'œuvre, études, diagnostics, ..	210 000 €	13%	Conseil général (Contrat de territoire 2014)	188 684 €	12%
Travaux	1 400 000 €	87%	Caisse d'Allocations Familiales	316 800 €	20%
			Etat (DFTR)	322 000 €	20%
			PART FINANCEURS	827 484 €	51%
			PART CCVH	782 516 €	49%
TOTAL HT	1 610 000 €	100%	TOTAL HT	1 610 000 €	100%
TOTAL TTC	1 932 000 €	100%	TOTAL TTC	1 932 000 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans bouleversement substantiel, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Monsieur Jacky GALABRUN s'excuse et quitte la séance.

Rapport 4.4 : Ecoparc du Cœur d'Hérault à Saint André de Sangonis - Définition d'un périmètre de Zone d'Aménagement Différé.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de périmètre de Zone d'Aménagement Différé prévu sur les parcelles de Saint André de Sangonis listées dans le rapport joint à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter de Monsieur le représentant de l'Etat dans le département, pour prendre un arrêté prononçant la création d'une Zone d'Aménagement Différé telle que délimitée selon le plan et l'état parcellaire ci-annexés, représentant une superficie d'environ 33 ha, en vue de permettre la réalisation d'un ECOPARC départemental, et de désigner le Conseil Général de l'Hérault comme bénéficiaire du droit de préemption ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la poursuite de cette affaire.

Développement économique

Rapport 5.1 : Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault (ARIAC) - Convention de partenariat et versement de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2014 conclue entre les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Cœur d'Hérault et ARIAC ;
- de verser à l'ARIAC une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2014 ;
- d'autoriser Monsieur Philippe SALASC, vice-président en charge du développement économique, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.2 : Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) - Convention de partenariat 2014 et versement de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2014 entre les Communautés de communes du Clermontois, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Cœur d'Hérault et la PFIL ;
- de verser à la PFIL une subvention de 4 000 € pour l'année 2014 ;
- d'autoriser Monsieur Philippe SALASC, vice-président en charge du développement économique, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Enfance / jeunesse

Rapport 7.1 : Convention post Partenariat Local d'Action Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) avec le Département de l'Hérault - Signature de la convention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention post PLAJO, conclue avec le Département de l'Hérault pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable par avenant chaque année sous réserve de la présentation de la programmation annuelle et du bilan prévus à l'article 9. Au titre l'année 2015, le département s'engage à verser à la communauté de communes la somme de 24 000 euros.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, y compris les avenants en découlant.

Culture

Rapport 8.1 : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) - Convention de partenariat

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la convention de partenariat à conclure pour l'année 2015 avec l'ENSAM, formant le cadre de stage à destination des étudiants, dont le découpage est le suivant :
 - * Le stage de licence ouvrier de S4 se déroulera aux vacances de printemps. Sa durée est de 15 jours.
 - * Le stage de licence de première pratique de S6 se déroulera entre le 19 janvier et le 13 février 2015. Sa durée est de 1 mois.
- d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ci-annexée, y compris ses éventuels avenants.

Rapport 8.2 : Office culturel de la Vallée de l'Hérault - Le Sonambule - Subvention complémentaire 2014.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser à l'Office culturel de la Vallée de l'Hérault une subvention complémentaire de 4000 euros destinée à consolider la situation de cet acteur culturel important.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 15 décembre 2014 comporte 12 pages.

Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 17 décembre 2014 et le 17 février 2015.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :
- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cd-rom.